



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 44027

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences du basculement au cinéma numérique pour les exploitants de salle. Dans un contexte marqué par la baisse de la fréquentation et l'accroissement du téléchargement illégal, les responsables de cinémas ont été contraints à de lourds investissements pour faire basculer leur installations vers le numérique, condition *sine qua non* de la pérennisation de leur activité. Quelques mois après cette transition, les exploitants constatent plusieurs effets pervers. Les charges financières liées à l'activité ont augmenté, ce qui paraît paradoxal alors que les supports sont numérisés. En effet, la consommation d'électricité se trouve augmentée tandis que la durée de vie des lampes de projection est quant à elle réduite. L'aspect logistique semble encore plus grave ; tandis que le numérique devrait faciliter la circulation des copies, leur acheminement et la gestion des kdm s'avèrent encore plus complexes et lourdes qu'auparavant ; l'accès aux films d'art et d'essai, aux versions originales sous titrées est aujourd'hui restreint, notamment pour les salles en milieu rural, et les frais d'acheminement connaissent une augmentation. Sensible au maillage territorial des cinémas et à l'égal accès de tous les citoyens à la culture, il souhaite connaître sa position sur ce sujet, notamment en matière de mesures d'accompagnement pour faciliter l'accès de toutes les salles à un large panel d'œuvres.

Texte de la réponse

En premier lieu, le ministère de la culture et de la communication a fortement soutenu la numérisation du parc de salles français. En effet, un plan de numérisation des salles, doté de plus de 100 M€, aura permis que l'ensemble des salles puissent faire face à cette coûteuse transition et aura finalement bénéficié à près de 60 % des établissements de spectacles cinématographiques. Par ailleurs, le Gouvernement s'est montré extrêmement favorable à la diminution du taux de TVA applicable aux entrées dans les salles de spectacles cinématographiques, afin de le ramener à 5,5%, qui a été adoptée en fin d'année dernière. Cette baisse de la TVA est éminemment de nature à améliorer la situation financière de l'ensemble des exploitations et de les aider notamment à faire face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement. Enfin, la problématique de l'accès des salles aux films fait partie des sujets qui seront traités dans les prochaines semaines dans le cadre de la large concertation menée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) suite à la remise du rapport confié à Monsieur René Bonnell sur le financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique. Il faut également rappeler le rôle important joué, dans ce contexte, par l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) qui, grâce au financement que lui apporte le CNC, permet aux plus petites exploitations, notamment rurales, d'avoir accès à un large éventail de films de la diversité, notamment de films art et essai dits porteurs.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44027

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12493

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3012